

COMMENT ÇA FONCTIONNE



Documents à fournir à l'entrée d'Impact emploi :

- ♦ La convention d'assistance bénévole signée entre l'association et la Ligue de l'enseignement des Pays de la Loire
- ♦ Les trois fiches de renseignements remplies :
 - Fiche de renseignements employeur
 - Fiche de renseignements Caisse
 - Fiche de renseignements salarié.e (1 par salarié.e)
- ♦ Pour chaque salarié.e :
 - Une copie du contrat de travail en vigueur
 - Une copie du dernier avenant signé
 - Les trois derniers bulletins de salaire
- ♦ Pour chaque caisse : le dernier appel à cotisations
- ♦ Une copie de la notification des taux Accidents du Travail/ Maladie Professionnelle (document de la CARSAT)
- ♦ Un RIB au nom de l'association

Reste à faire pour l'employeur :

- ♦ L'établissement du contrat de travail
- ♦ La validation et la remise du bulletin de salaire au.à la salarié.e
- ♦ La validation et la remise des documents de fin de contrat au.à la salarié.e
- ♦ Le versement du salaire
- ♦ Le lien au.à la salarié.e
- ♦ L'établissement des attestations de salaire pour les arrêts maladie (avec l'assistance du tiers de confiance)
- ♦ L'intégration des sommes afférentes aux salaires et aux prélèvements sociaux dans la comptabilité de l'association

EN CAS DE QUESTION, QUI CONTACTER ?

Pour toute question liée aux bulletins de paie et aux déclarations sociales : Gaëlle Pubert Tél : 02 51 36 45 89
emploi@laliguepaysdelaloire.org

Pour toute question liée aux contrats de travail, à la convention collective, ou au droit social : Emilie Boa Tél : 02 51 86 13 58
associations@laliguepaysdelaloire.org

VOS CONTACTS

Ligue de l'enseignement F.O.L. Vendée (85)
41 rue Monge BP 23
85001 LA ROCHE SUR YON Cedex
02.51.36.45.99
associations@laligue85.org

Ligue de l'enseignement FAL Loire Atlantique (44)
9 rue des Olivettes
BP 74107
44041 NANTES CEDEX 1
02.51.86.13.58
centreresources@laligue44.org

Ligue de l'enseignement FOL Maine et Loire (49)
14 bis avenue Marie Talet
49100 ANGERS
02.41.96.11.50
fol49@fol49.org

Ligue de l'enseignement FAL Mayenne (53)
31 allée du vieux St Louis
BP 1424
53014 LAVAL Cedex
02.43.53.07.17
vieassociative@laligue53.org

Ligue de l'enseignement FAL Sarthe (72)
18 rue Béranger
72000 LE MANS
02.43.39.27.27
fal72admin@laligue.org

Ligue de l'enseignement CRVA PAYS DE LA LOIRE
9 rue des Olivettes BP 74107
44041 NANTES CEDEX 1
02.51.86.13.58
associations@laliguepaysdelaloire.org

LEVER UN
FREIN À
L'EMBAUCHE

SIMPLIFIER
LES
DÉMARCHES



LE TIERS DE CONFIANCE

Une solution à l'emploi pour votre association

Le dispositif « Soutien à la fonction employeur » offre un cadre sécurisé aux associations employeurs affiliées à leur fédération départementale. ①

Ce dispositif est un outil facilitant le quotidien des associations, en affirmant la nécessité de former les responsables associatifs dans le cadre de leurs obligations légales et ainsi simplifier les démarches administratives.

① Voir les conditions d'affiliation auprès de votre fédération départementale

LES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Ce que le Tiers de Confiance fait pour vous

GESTION SOCIALE

- Déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- Edition des bulletins de salaire
- Edition des attestations de salaire
- Edition des soldes de tout compte
- Edition des attestations Pole emploi
- Déclaration des charges sociales via la DSN (URSSAF, retraite complémentaire, prévoyance)
- Edition du tableau des dépenses salariales

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

- Relecture et/ou rédaction des contrats de travail
- Application de la convention collective
- Soutien lors de mouvements de personnel (démission, fin de contrat, rupture, ...)
- Vie d'un contrat de travail

VEILLE JURIDIQUE ET LEGALE

- Vie des conventions collectives
- Revalorisation des salaires légaux et conventionnels
- Évolution de la réglementation du droit du travail

ENTREZ DANS LE
DISPOSITIF AUPRÈS DE
LA FÉDÉRATION DE VOTRE
DÉPARTEMENT

LES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Ce que vous devez faire

Chaque mois, vous devez nous faire connaître les variables de paie : arrêt de travail, changement d'heure, absences, ...

ASSISTER AUX FORMATIONS EMPLOYEUR

Essentielles et obligatoires ces formations vous rappellent l'importance de la fonction employeur, votre responsabilité, vos obligations (*en présentiel ou Web conférence*)

ADHERER AU CNEA

Cette adhésion vous permet de solliciter des conseillers (juristes) par téléphone ou par e-mail sur toute question liée au droit du travail et aux contrats de travail

LA MISE EN OEUVRE

Lors d'un rendez-vous au sein de votre Fédération départementale, nous pourrions répondre à vos questions et mettre en place votre projet par la signature d'une convention regroupant les engagements réciproques entre votre association et votre fédération départementale.

LES TARIFS

Le tarif (étudié pour limiter au maximum les coûts pour l'association) se décompose en un forfait et un tarif par bulletin de salaire.

(Facturation par la fédération départementale)

ASSOCIATIONS AFFILIÉES SELON TARIFS DÉPARTEMENTAUX	FORFAIT PAR AN	100.00 €
	+ TARIF / BULLETIN	12.50 €

(Tarifs janvier 2021)

POUR VOUS, LE TIERS DE CONFIANCE RÉALISE :

- Tous les mois, **les bulletins de salaires**, qu'il transmet à l'association
- Tous les mois, la **déclaration sociale nominative** (DSN)
- A chaque fin de contrat, l'édition des **documents de fin de contrat**
- A chaque embauche, la **déclaration préalable** à l'embauche (DPAE)
- Une fois par an, **des formations** à destination des bénévoles sur la fonction employeur